

Cette compagnie était disposée à hausser le niveau des revenus dans cette région du pays; néanmoins, une amende terriblement élevée lui a été imposée et elle n'a pu alors recourir à aucune procédure d'appel contre la décision de la Commission. Voilà le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et voilà pourquoi 25,000 personnes ont défilé en face de cet édifice aujourd'hui pour manifester leur inquiétude réelle et sincère au sujet des répercussions que cette mesure législative pourra avoir sur leurs moyens de subsistance.

● (1640)

Je pourrais dire que le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a mentionné l'une des autres difficultés qui assaillent les provinces de l'Atlantique, dans la question qu'il a posée aujourd'hui. Il a évoqué les fortes augmentations de tarifs d'électricité que doivent payer les habitants de la Nouvelle-Écosse. Leur parler de hausses de 8, 10 ou 12 p. 100, c'est de la pure fantaisie. Les augmentations de tarifs d'électricité dans cette province sont de l'ordre de 300 à 400 p. 100 et il n'y a rien dans cette loi qui protège ces consommateurs contre des hausses aussi effarantes.

En fait, nombreux sont ceux qui, en Nouvelle-Écosse, depuis les nouveaux tarifs paient plus pour l'électricité que pour l'hypothèque de leur maison. Malheureusement, je suis obligé d'avouer que l'office de l'électricité de la Nouvelle-Écosse a dupé de bien des gens en les persuadant de chauffer leurs maisons à l'électricité. On leur a dit que c'était très avantageux et maintenant les propriétaires doivent régler des factures de \$300 à \$400 tous les deux mois juste pour chauffer leur maison et ils ne peuvent pas y échapper car sans leur chauffage électrique, ils gèleraient et il y en a bien qui vont geler tôt ou tard parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer de l'électricité à des tarifs aussi exorbitants.

Ce n'est là qu'un des faits brutaux avec lesquels on doit compter en Nouvelle-Écosse aujourd'hui. Lorsqu'un employé a l'occasion de réduire un peu l'écart qui le sépare des gens de même métier du reste du pays, il est durement réprimandé et l'entreprise pour laquelle il travaille est aussi réprimandée et mise à l'amende pour avoir essayé de l'aider. Par ailleurs, lorsque vient le temps de payer l'électricité, l'employé qui habite la Nouvelle-Écosse doit payer 200 ou 300 p. 100 de plus qu'il payait auparavant et cette loi ne le protège aucunement.

**M. Paproski:** Quelle honte! Comment peuvent-ils faire cela!

**M. Coates:** Ce qui est en jeu ici c'est la crédibilité. Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce qu'on le croie lorsqu'il présente des prévisions budgétaires qui indiquent qu'il va dépenser 16 p. 100 de plus au cours de la prochaine année financière et qu'il essaie en même temps de convaincre les Canadiens qu'il fait tout ce qu'il peut pour comprimer ses dépenses? Le gouvernement dit qu'il participe à plusieurs programmes à frais partagés, qu'il intervient ici et là, mais qu'il fait réellement de son mieux pour diminuer ses dépenses. Même s'il fait de son mieux, ses dépenses coûtent aux contribuables cette année 16 p. 100 de plus que l'année dernière. Tout ce que je puis lui dire, c'est qu'il ferait mieux de regarder ce que font certains gouvernements provinciaux. Tous les gouvernements provinciaux qui ont présenté un budget récemment ont

### *Loi anti-inflation*

prévu un pourcentage d'accroissement de leurs dépenses de beaucoup inférieur à celui du gouvernement fédéral. Même la riche province de l'Alberta a prouvé sa crédibilité en restreignant ses dépenses, cherchant ainsi à se conformer à une politique de restriction qu'elle croit sage pour la nation à cette époque-ci. Nous ne retrouvons pas la même préoccupation dans ce que propose le gouvernement au chapitre de ses dépenses. Nous ne la retrouvons pas dans les programmes de dépenses du premier ministre (M. Trudeau) ni de ses collègues du cabinet.

Je vais maintenant aborder un autre aspect pour essayer de montrer au peuple canadien que nous nous préoccupons véritablement de ce qui arrive à la nation. Quelles restrictions le gouvernement fédéral impose-t-il à ses propres activités pour tenter d'enrayer l'inflation? Il n'y a pas de meilleur moyen pour se faire une idée de ce que signifie la notion de restriction pour les ministres du cabinet et les fonctionnaires qui travaillent pour eux que de voir l'opulence de leurs bureaux et celle dont ils s'entourent. Cela n'a rien à voir avec l'indemnité des députés ou des ministres. Je parle ici des suites grandioses que ces personnes s'installent afin qu'en quittant cette fosse aux ours, ils puissent aller se détendre dans leurs bureaux où règne une opulence qu'on ne retrouve même pas dans les salles du conseil d'administration des plus grandes sociétés du pays.

**Une voix:** Quelle honte!

**M. Coates:** Les Canadiens en ont vraiment assez de cela. Pendant que le premier ministre et ses collègues du cabinet parcourent le pays nous prêchant la modération dans nos dépenses, ils commandent ceci et cela par téléphone pour mieux prendre leurs aises lorsqu'ils retournent de la Chambre des communes à leur bureau. Qui plus est, c'est comme un cancer qui se propage et se répercute à tous les échelons, tout le monde au ministère se disant: s'ils peuvent le faire, pourquoi pas moi? Ils supposent que si c'est bon pour les ministres, ce devrait l'être pour eux.

Je suis heureux de voir que le ministre des Postes (M. Mackasey) est présent aujourd'hui, parce qu'il s'est certainement bien soigné, si l'on pense à son bureau de la Chambre des communes. Les rénovations qu'il a fait faire à son bureau ces deux ou trois dernières années, ont coûté \$16,868.22 aux contribuables. Ce n'est pas mal pour une personne qui s'impose des restrictions. Celui qui devrait donner l'exemple, à mon avis, c'est le ministre des Travaux publics (M. Drury). Quand il n'est pas au téléphone, il devrait parler avec certains de ses employés et leur dire de donner l'exemple d'une certaine austérité tant aux collègues du ministre qu'aux fonctionnaires des autres ministères. Depuis deux ans, le ministre des Travaux publics a acheté pour \$1,527 de meubles neufs pour son bureau ministériel, ce qui, en soi, n'est pas trop mal, mais il a entrepris de rénover son bureau au coût de \$3,920. Il ne s'est pas contenté de son bureau ministériel, et tant qu'à y être, aussi bien moderniser son bureau à la Chambre des communes: la note s'éleva à \$7,750. Son sous-ministre a dû se dire, je suppose: s'il peut le faire, pourquoi pas moi? Et il s'est empressé de rénover son bureau lui aussi. Je crois qu'il a dû se dire, quitte ou double, car il a dépensé \$15,981 pour cette rénovation. Ils pensent peut-être avoir affaire à une bande de poissons!